

Réf: Dossier N° 078133

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « INSTITUT SAINT ELOI » en abrégé « I.S.E »

Siège social Abidjan, Bingerville, ABIDJAN ANYAMA PK 18 non loin de la pharmacie de la paix, Lot 1778, Ilot 180

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 13/12/2021 reçus par Me BOUDJOU-SANOGO AUGUSTINE , NOTAIRE et enregistrés au CEPICI le 16/12/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « INSTITUT SAINT ELOI » en abrégé « I. S.E »

Objet : -l'enseignement primaire, secondaire et technique et toutes activités connexes

-l'éducation et le conseil en éducation

-la création d'établissement privé, d'enseignement primaire, secondaire général et technique

-et généralement toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement a l'objet social et a tous autres objets de nature a favoriser le développement et l'activité de la société.

-l'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire en nantissement de tout ou partie des biens sociaux.

-la prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés créées ou a créer, ayant un objet similaire ou connexe, que ce soit par voie d'achat ,souscription, négociation de titres, fusion ,scission, alliance ou autrement.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières,industrielles,mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement a l'objet social ou a tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement .

Capital social 20,000,000 F CFA divisé en (2000.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 2000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Bingerville, ABIDJAN ANYAMA PK 18 non loin de la pharmacie de la paix, Lot 1778, Ilot 180

Dirigeant(s) : M ALI KOTOMBO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00693 du 17/02/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°06198/GTCA/RC/2022 du 17/02/2022

